

BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE
Mercredi 28 mai 2025 – 10h00

PROCÈS VERBAL

Étaient présents : Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL (arrivée à 10h38), Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jean LECLERC, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE et Françoise REIG-HAMELIN.

Étaient excusés : Nicolas BOUCHÉ, Jérôme LARCHEVÊQUE, Henri LEROUX et Benoît RAULT.

Pouvoirs : Nicolas BOUCHÉ donne pouvoir à Valérie CHESNEL
Henri LEROUX donne pouvoir à Daniel BIGEON
Benoît RAULT donne pouvoir à Michel BELLENGER

Présents hors bureau syndical : Louis AVICE, juriste, Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, assistante de direction, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale.

Secrétaire de séance : Charles HAUTON

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON.

Monsieur le Président, Philippe Auvray, accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés.

Monsieur Charles Hauton est désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est présenté :

- 1) Approbation du PV du bureau du 8 avril 2025 (vote)
- 2) Présentation FACÉ 2025
- 3) Programme intempéries 2025 (vote)
- 4) Programme travaux intempéries 2026 (vote)
- 5) Convention Fonds de Solidarité Logement
- 6) Réserve électorale
- 7) Questions diverses
 - Dates des commissions locales et réunions
 - Concours « Les Écoloustics 2024-2025 »
 - URSSAF

1) 2025-B-20 Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 avril 2025 (vote)

Monsieur le Président demande aux membres du bureau syndical d'approuver le procès-verbal de la réunion du 8 avril 2025 transmis modifié à chaque délégué par courriel le 20 mai 2025.

En effet, des modifications ont été apportées en page 2, 4 et 6 telles que présentées en pièce jointe au procès-verbal.

À l'unanimité, les membres présents approuvent ce procès-verbal.

Date de transmission de l'acte: 18/09/2025

Date de réception de l'AR: 18/09/2025

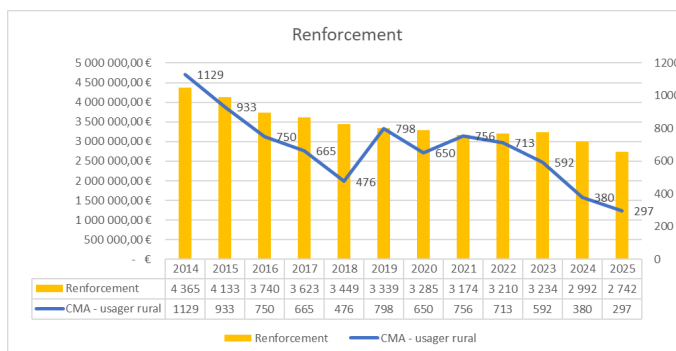
061-256102922-2025_B_22-DE

A G E D I

2) Présentation FACÉ 2025

Renforcement

Depuis 2014, le nombre de Clients Mal Alimentés (CMA) en électricité a diminué, passant de 1 129 en 2014 à 297 en 2025. Cette diminution s'explique par les travaux de renforcement effectués sur le territoire ce qui implique en conséquence une baisse des montants de dotations au fil des années.



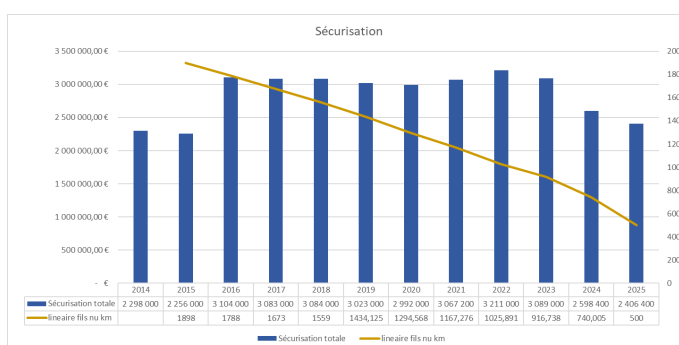
Question de Amale El Khaledi : avons-nous des données sur le nombre de pompes à chaleur dans le département afin de savoir si nous sommes plutôt en retard ou en avance à ce sujet ?

Réponse de Cédric Thomas : il semblerait que le département soit en retard, mais nous ne pouvons pas connaître le nombre, s'agissant d'installations de particuliers.

Intervention de Daniel Bigeon : les services de l'état doivent avoir ces données au travers des demandes de subventions.

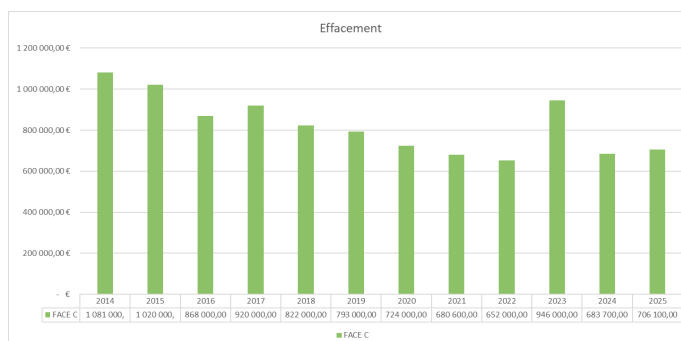
Sécurisation

Concernant les sécurisations, le territoire compte aujourd'hui 500 km linéaires de fils nus, et 115 km en milieu urbain, contre 1 898 en 2015. Une légère baisse est notée en 2024 et 2025. Les derniers dossiers de travaux demandent une technicité plus pointue, ce qui explique cette stabilité des dotations.



Effacement

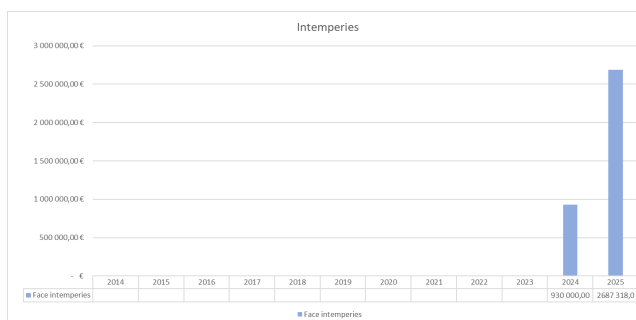
Les dotations pour les effacements montrent une certaine stabilité, ce qui s'explique par le taux d'investissement sur fonds propres de l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) dont dépend l'enveloppe des travaux d'effacement.



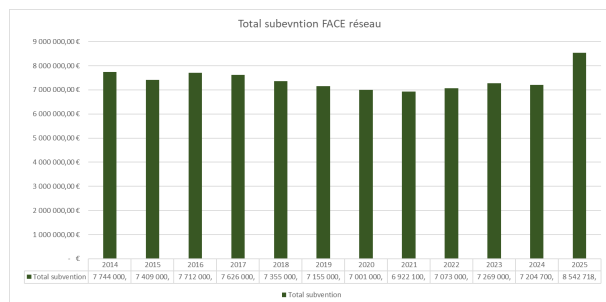
Intempéries

Depuis deux ans, les AODE peuvent bénéficier de dotations exceptionnelles par suite des intempéries. Ainsi en 2024 et en 2025, le Te61 a bénéficié de dotations pour les travaux induits par les tempêtes Ciaran et Caetano.

Pour information ces subventions nécessitent une anticipation des travaux car les fonds doivent être consommés rapidement.



Total subvention FACE Réseaux



	2025	Budget
Renforcement (AB)	2 464 500 €	2 600 000 €
Renforcement (AE)	278 400 €	310 000 €
Effacement	706 100 €	650 000 €
Sécurisation	2 406 400 €	2 500 000 €
FACÉ hors exceptionnel	5 855 400 €	6 060 000 €

3) Programme intempéries 2025 (vote)

Pour rappel, le programme travaux “intempérie” suite à la tempête CIARAN en 2023 a été intégré pour un montant total de travaux de 621 394 €, soit une dotation de 522 474,96 € validé par délibération des membres du bureau le 6 février 2025.

Le 14 mai 2025 par notification d’avis favorable du ministère de l’économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, un financement complémentaire à hauteur de 2 164 843,08 € au titre du financement des aides aux collectivités pour l’électrification rurale spécifique “intempéries” a été accordé au Te61.

Le département de l’Orne ayant été fortement impacté par la tempête CAETANO en 2024. Suite aux dégâts provoqués par celle-ci sur de nombreux réseaux électriques sur le territoire du département de l’Orne, il est proposé d’attribuer une enveloppe budgétaire “intempérie” complémentaire au programme travaux 2025 pour les travaux suivants :

Commune	Estimation HT
ATHIS VAL DE ROUVRE – 61007	65 687,00 €
ATHIS VAL DE ROUVRE – 61007 Bréel	213 027,81 €
CRAMENIL – 61137	16 188,00 €
ECOUCHE LES VALLEES – 61153	51 043,00 €
FEINGS – 61160	204 106,00 €
LA CHAPELLE SOUEF – 61099	46 193,00 €
LA FERTE EN OUCHE – 61167	121 559,00 €
LA FRESNAIE FAYEL – 61178	146 282,00 €
LA LANDE DE GOULT – 61216	186 202,00 €
LONLAY L’ABBAYE – 61232	242 275,00 €
LONLAY L’ABBAYE – 61232	45 000,00 €
MONTILLY SUR NOIREAU – 61287	92 505,00 €
MOUTIERS AU PERCHE	90 000,00 €
PASSAIS VILLAGES – 61324	249 471,00 €
PUTANGES LE LAC – 61339	120 668,00 €
PUTANGES LE LAC – 61339	75 421,00 €
RANES – 61344	52 002,00 €
SEVRAI – 61473	51 443,00 €
ST HILAIRE LE CHATEL – 61404	68 069,00 €
ST JOUIN DE BLAVOU – 61411	34 125,00 €
ST OUEN DE SECHEROUVRE – 61438	46 118,00 €
ST QUENTIN DE BLAVOU – 61450	90 194 €
ST ROCH SUR EGRENNE – 61452	31 186,00 €

Date de transmission de l'acte: 18/09/2025
 Date de reception de l'AR: 18/09/2025
 061-256102922-2025_B_22-DE
 A G E D I

TOUROUVRE AU PERCHE – 61491	52 583,00 €
VAL AU PERCHE – 61484	37 208,00 €
VAL AU PERCHE – 61484	124 326,00 €
TOTAL HT	2 552 881,81 €
MOE	153 172,19 €
TOTAL avec MOE	2 706 054 €

Après délibération, les membres du bureau syndical, à l'unanimité des membres présents, acceptent l'enveloppe complémentaire FACÉ 2025 « intempéries » à hauteur de 2 164 843,08 € et valident la répartition financière telle que présentée.

4) Programme travaux intempéries 2026

Afin d'anticiper les futurs travaux suite aux dégâts provoqués par les tempêtes DARRAGH en décembre 2024 et HERMINIA en janvier 2025 sur de nombreux réseaux électriques sur le territoire du département de l'Orne, il est proposé de déposer un dossier de subventions FACÉ "intempéries" 2026 en juin ou juillet pour les travaux suivants :

Commune	Longueur fils nus	Estimation travaux
AVERNES ST GOURGON – 61018	490	35 000 €
REMALARD EN PERCHE – 61345	203	45 000 €
ST BOMER LES FORGES – 61369	516	65 000 €
TOTAL HT		145 000 €

Il est demandé aux élus s'ils ont connaissance de réseaux impactés par les tempêtes de les signaler au Te61 pour compléter cette liste.

En cas de notification, les crédits budgétaires seront prévus au budget 2026 et les travaux intégrés aux programmes 2026.

Les membres du bureau sont invités à informer les chargés d'affaires du Te61 de potentiels travaux qui pourraient être ajoutés dans le cadre du FACÉ « intempéries ».

Les membres du bureau syndical, à l'unanimité acceptent le dépôt de demandes de subvention FACÉ « intempéries » 2026 pour les travaux susmentionnés selon un montant entre 500 K€ et 1M€ HT.

5) Convention Fonds de Solidarité Logement

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) institué par le Conseil départemental de l'Orne permet de faciliter l'accès et le maintien dans les logements locatifs privés et publics pour les familles les plus démunies. Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement que sont :

- L'aide à l'accès à un logement locatif, le maintien dans un logement locatif, l'accompagnement social lié au logement ;
- L'attribution d'aides financières permettant de faire face à des impayés de gaz d'électricité ou d'eau. Cette aide s'inscrit dans le dispositif du Fonds de Solidarité pour l'Énergie (FSE).

Le FSE a pour objet, en application des dispositions de la loi sur les libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 (article 65), du décret du 2 mars 2005 relatif aux fonds de solidarité pour le logement et du règlement intérieur du FSL, d'apporter une aide à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, au regard notamment de son patrimoine, de l'insuffisance de ses ressources ou de ses conditions d'existence, pour disposer de la fourniture de gaz, d'électricité et d'eau.

Un projet de convention ayant pour objet d'instaurer un partenariat entre le conseil départemental de l'Orne et le Te61 pour ce qui concerne la participation du syndicat au financement du fonds de solidarité pour l'énergie avait été présenté, aux membres du bureau syndical et le montant de la subvention associée avait été validé le 6 février 2025 par la décision n° 2025-B-11.

Depuis, plusieurs échanges ont eu lieu entre le Te61 et le conseil départemental de l'Orne autour de la signature de cette convention. Il s'avère que les services du conseil départemental de l'Orne ont modifié la convention révélant des changements majeurs :

- L'absence de référence au règlement intérieur du FSL
- Pas de comité de pilotage rassemblant le conseil départemental de l'Orne et les contributeurs au FSE
- Article 7 : Pour le versement du solde de l'enveloppe, le sujet est soumis à l'article 8 de la convention proposée par le Te61 et notamment un rapport permettant de connaître l'usage de ce fonds. (Disparu dans la convention du CD61)
- Article 9 : « pour une durée d'un an, renouvelée tacitement... », « ce renouvellement fera l'objet d'un accord écrit et signé » ce n'est donc pas une reconduction tacite.

Un échange téléphonique a été organisé avec Madame Laigre, conseillère départementale et élue au Te61, qui a émis un avis favorable aux recommandations du Te61, en l'autorisant, notamment, à participer aux COPIL.

Le 7 avril 2025, la directrice de l'action sociale territoriale et de l'insertion, Élise Lesellier a envoyé une dernière version de la convention après révision et précise que « *Les modifications des visas et du préambule ont été reprises. La rédaction de l'article sur le renouvellement a été revue pour empêcher toute interprétation d'un renouvellement tacite. Concernant les attributions du comité de suivi mis en place, nous reprenons notre proposition. En effet, la convention permet de définir le montant et les modalités de concours financiers au FSL (article 6-3 de la loi n°90-449 du 31 mai 1990). Cette même loi précise à son article 6 que c'est le règlement intérieur du FSL qui définit les conditions pour verser les aides. Or, seul le Département est compétent pour définir le règlement intérieur (article 6-1 de la loi n°90-449 du 31 mai 1990). Par analogie, le comité de suivi n'est pas compétent pour cette mission. Seul le comité responsable du PDALHPD émet un avis sur le règlement intérieur. De plus, le comité de suivi ne peut pas être compétent pour effectuer une évaluation et une définition de l'évolution du dispositif FSL. Comme énoncé, cela est défini par le règlement intérieur où seul le Département est compétent. Le Conseil Départemental est le pilote du fonds, c'est l'instance compétente pour fixer son budget.* »

Après cet exposé, les membres du bureau décident d'abandonner le projet de convention FSL.

6) Devoir de réserve électorale

Le 1^{er} septembre 2025 débutera la période de communication préélectorale qui sera à respecter jusqu'au dernier tour des municipales.

La communication peut continuer mais le contenu doit rester institutionnel, sur un ton neutre et ne doit pas changer des formats habituels, des inaugurations sont possibles mais sous certaines conditions. L'antériorité protège mais pas toujours, le contenu étant l'essentiel.

Le Président ou un candidat (ex. VP) ne doit jamais faire un bilan du mandat ou se projeter durant cette période en utilisant les outils de la collectivité. Ces règles s'appliquent même s'il ne se représente pas. Les agents ne doivent pas valoriser les actions du syndicat, de façon à favoriser un candidat. L'important est de ne pas changer les habitudes de communication des élus et des agents du Te61.

7) Écoloustics

Jeudi 22 mai les élèves de la classe CM1/CM2 du pôle scolaire Thomas PESQUET de Belforêt en Perche ont été reçus à la maison de l'énergie par Monsieur le Président, qui a remis le trophée départemental 2025 des Écoloustics. En effet ils sont arrivés premiers avec leur vidéo « Et si on vous racontait la transition énergétique de Belforêt en Perche ».

Pour ce concours les élèves de cycle 3 doivent produire un support illustrant leurs recherches et travaux pour comprendre d'où vient l'énergie, comment elle est consommée localement et quelles actions peuvent être mises en place pour réussir les transitions énergétique et écologique. La participation peut se faire sous différentes formes : bande dessinée, journal, reportage, court-métrage, jeu, site web... Le support détaille l'utilisation de l'énergie à l'échelle du territoire (commune) et les solutions possibles pour mieux produire et consommer cette énergie. Le travail peut porter sur les énergies du passé, celles d'aujourd'hui et de demain ou se focaliser sur la commune du futur, plus durable. Le support peut aborder librement les différents thèmes associés aux enjeux sociaux,

environnementaux, économiques, relatifs à la transition énergétique : enjeux climatiques, mobilité durable, valorisation des déchets, éclairage public, écogestes... Les élèves peuvent notamment échanger avec leur maire pour savoir comment cette transition énergétique est en œuvre dans leur commune. Ils ont aussi la possibilité d'aborder la question de l'urgence climatique, de l'énergie dans leur école et des bons gestes à adopter au quotidien. Deux articles ont relaté cet événement dans les journaux : Le Ouest France (23/05) et Le Perche (28/05).

8) Questions diverses

Dates des commissions locales et réunions 2025

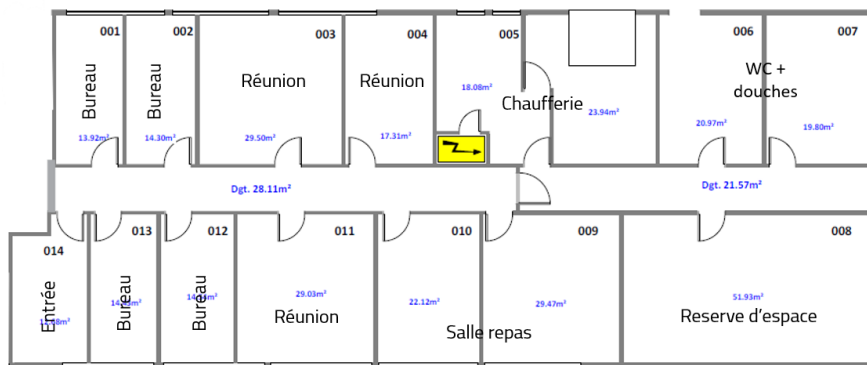
- 08/07 : CODIR
- 09/09 : CODIR + BUREAU
- 16/09 : commission locale secteurs 1 et 3, au Te61
- 23/09 : commission locale secteurs 7 et 9, à Saint Langis lès Mortagne
- 30/09 : COMITÉ SYNDICAL
- 03/10 : commission locale secteurs 4 et 6, à Vimoutiers
- 07/10 : commission locale secteurs 2 et 12, à Messei
- 10/10 : commission locale secteurs 10 et 11, à Bagnoles de l'Orne Normandie
- 17/10 : commission locale secteurs 5 et 8, au Gué de la Chaîne (Belforêt-en-Perche)
- 05/11 : CODIR
- 03/12 : CODIR + BUREAU
- 16/12 : COMITÉ SYNDICAL

Revue « Énergie Infos » édition juin

Pour information, la nouvelle revue « Énergie-infos » est partie en impression et sera envoyée début juin en mairie et consultable en ligne sur le site internet dans l'onglet « publications ».

URSSAF

Le 6 mai le Te61 est devenu propriétaire d'une parcelle voisine où se situe un bâtiment occupé auparavant par l'URSSAF. Actuellement le bâtiment est dépourvu d'électricité, d'eau et de chauffage. La priorité est donc d'installer les réseaux afin d'utiliser les locaux à compter du mois de septembre 2025.



Les autres bureaux seront loués à la SEM pour installer les futurs employés. Concernant les salles de réunions elles seront à disposition des deux structures : Te61 et SEM.

Dans un premier temps, l'urgence est d'installer les réseaux d'électricité, d'eau et de chauffage. A l'avenir il est envisagé la création d'un réseau de chaleur qui pourrait alimenter le Te61, l'URSSAF, le CDG et La Poste.

Fin de la réunion à 12h15

Le secrétaire de séance
Charles Hauton

Le Président
Philippe AUVRAY

Procès-verbal bureau syndical mercredi 28 mai 2025

Date de transmission de l'acte: 18/09/2025
Date de reception de l'AR: 18/09/2025
061-256102922-2025_B_22-DE
A G E D I





**COMITÉ SYNDICAL
DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE
Mardi 24 juin 2025**

ORDRE DU JOUR

Ouverture : Intervention de Jérôme NURY sur le déploiement de la fibre

Compte-rendu des décisions du Président et du bureau syndical par délégation ;

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical (vote) ;
2. Assimilation à une strate démographique (vote) ;
3. Cession à la SEML Ener61 (vote) ;
4. Rapport d'activités de la SEM (vote) ;
5. Plan de communication période pré-électorale (vote) ;

FINANCES LOCALES

6. Modification du guide des aides financières 2025 (vote) ;
7. Décision modificative Budget Principal (vote) ;
8. Décision modificative Budget annexe PCRS (vote) ;
9. Décision modificative Budget annexe IRVE (vote) ;

DOMAINE DE COMPETENCES

10. Délibération concordante de transfert de compétences IRVE (vote) ;
11. Délibération concordante de transfert de compétences Éclairage Public (vote) ;
12. Délibération concordante de transfert de compétences Gaz (vote) ;
13. Validation d'amont d'un contrat local d'expérimentation (accord de Besançon) (vote) ;

AUTRES

14. Affaires et questions diverses :
 - Affaire en justice
 - Date des réunions.

Date de transmission de l'acte: 18/09/2025

Date de reception de l'AR: 18/09/2025

061-256102922-2025_B_22-DE

A G E D I